

Respecter Votre Confiance,

Depuis les dernières élections et la représentativité que vous avez donnée à la CFE-CGC, l'heure du bilan est là.

Nous sommes fiers du travail effectué et de toutes les avancées obtenues en accord avec nos engagements donnés et nos valeurs. **Pas de départ contraint ni de baisse de rémunération.** Toutes nos actions ont toujours été tournées vers le **salarié**, la **garantie de son emploi**, le **maintien de sa rémunération** et **l'amélioration de sa qualité de vie au travail.**

La CFE-CGC a toujours prôné le **dialogue**, la **concertation** pour que chacun puisse **travailler dans la confiance**. **Accompagner le changement** de notre entreprise avec, comme centre **d'intérêt VOUS, nous, les salariés.**

Nous reprendrons une citation bien à propos « La première règle avant d'agir, consiste à se mettre à la place de l'autre. Nulle vraie recherche du bien commun ne sera possible hors de là ».

Voici ce qui guide l'engagement de tous les militants de la CFE-CGC, qui durant ces quatre dernières années, au travers du mandat que vous leur avez donné, se sont investis dans les différentes négociations afin de toujours trouver un compromis favorable sans mettre en danger l'avenir et le développement de notre entreprise. Notre **signature** a de la valeur car nous nous engageons pour notre **bien commun** avec, toujours en ligne de mire, notre lendemain.

La succession des plans, accompagnés par la CFE-CGC a atteint l'objectif de **rétablir la compétitivité** et de **relancer la rentabilité pour investir.**

Nous n'ignorons pas toutes les conséquences subies par les salariés toujours actifs et les nombreuses contraintes pour les secteurs ayant vécu les différents PDV. Rappelons-nous, aucun départ contraint et aucune réduction de rémunération. Comment peut-on faire croire aux salariés, que renouer avec des résultats positifs peut se faire sans aucun changement dans le quotidien de chacun d'entre nous ?

L'ATGPEM (Accord Triennal de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Compétences et des Métiers) a permis d'acter la **sauvegarde de nos emplois** jusqu'en juin 2018 et a été reconduit à notre demande jusqu'à la **fin 2019**. Aucune autre entreprise n'a acté ce type d'engagement. La CFE-CGC a porté cette condition comme prérequis à tout accord.

La mise en place de **l'indemnité provisoire de changements d'horaires, de l'accompagnement des pertes de primes liées à l'emploi...** ainsi que de la **convention de mobilité et d'intégration**, qui n'existaient pas avant cet accord ATGPEM.

Nous avons su garantir, au travers de cet Accord ATGPEM 2016-2018 et la modification de la convention collective Sol, le maintien des 54 points de promotion lors du passage cadre groupe 1, à compter du 1^{er} janvier 2016, avec un rattrapage au 1er janvier 2013 pour ceux qui étaient déjà en fonction.

Augmentations annuelles La CFE-CGC négocie et signe un accord salarial toujours favorable aux salariés. 2018 nous a montré que mélanger les **augmentations générales** qui concernent l'ensemble des salariés de l'entreprise et les augmentations individuelles (exclusives au personnels sol) ne faisaient pas bon ménage ... Vos représentants CFE-CGC ont su se faire entendre par notre Direction Générale pour **séparer ces deux négociations.** Les négociations AIP sol 2019 ont été réalisées avec les seules organisations professionnelles Sol.

Intéressement 2017-2019 Cet accord, décrit par bon nombre d'Organisations Syndicales a pourtant, dès sa première année, permis un **versement record**. Il en aurait été de même en 2018 s'il n'y avait eu cette perte de 350 M d'euros. Tout ça pour ça ! Sur ce dernier point, et pour tenter d'en atténuer les conséquences pour les salariés, la CFE-CGC a demandé à la Direction un **abondement** sur les résultats 2018.

Compte Epargne Temps Le respect des accords signés sur l'épargne CET est maintenant d'actualité. Dans certaines directions, cela n'était pas le cas. La CFE-CGC, en faisant intervenir l'inspection du travail, a su rappeler à ces Directions que **les accords sont faits pour être respectés**. Nous voulons qu'il en soit de même pour tous les accords signés ! A noter également, qu'à notre demande, **la monétisation des jours de CET pour l'exercice 2018 et 2019** est possible.

Egalité Femme-Homme La CFE-CGC signe et concrétise un nouvel accord. Plusieurs points ont été obtenus tels que **l'adaptation au temps de travail de la charge de travail et des objectifs individuels**, l'encadrement des **absences liées à la procréation médicalement assistée** ou encore la favorisation pour les femmes enceintes des places de parking au plus proche de leur lieu de travail ainsi que la poursuite du **rattrapage des écarts de rémunération**.

Accord handicap La CFE-CGC est toujours leader national sur ce dossier. Chez Air France, nous avons défini avec la Direction des axes de progrès en matière de **recrutement**, de **maintien dans l'emploi**, de **communication** et de **sensibilisation**. Même si toutes ces demandes n'ont pas été entendues, et malgré la frilosité de la Direction sur certains sujets, nous avons toujours porté nos revendications et signé un accord plus favorable que le précédent. C'est ainsi que nous concevons la négociation.

Qualité de vie au Travail Un des enjeux majeurs pour le quotidien des salariés de l'entreprise. La CFE-CGC souhaitait un accord loin des grands principes habituels, où chacun puisse trouver une **amélioration notable** de ses conditions de travail actuelles.

Elle se félicite du travail effectué sur le **Télétravail** ainsi que l'obtention d'une période garantie de congés pendant les vacances scolaires pour les personnels de l'Exploitation (enfant à partir de 3 ans). Nous avons conscience que le Télétravail n'est pas encore accessible à tous les postes qui s'y prêtent. **Nous continuerons d'accompagner toutes les demandes**.

L'assignation de l'entreprise en justice concernant l'accord TrustTogether pilotes.

Comment accepter que des accords, qui impactent l'ensemble des salariés, ne puissent être conclus qu'avec une seule catégorie de personnel ? Vous étiez nombreux à vous poser cette question bien légitime. La CFE-CGC, comme vous, veut que cela cesse.

Aucune autre Organisation Syndicale sol ou PNC ne nous a rejoint dans cette démarche, malgré notre main tendue dans tous les CE et au CCE !

GP L'amélioration des conditions de nos facilités de transport n'est pas le monopole de certains.

Depuis le début la CFE-CGC a été le précurseur de **mesures favorisantes**. Nous le constatons aujourd'hui, elles sont prises en compte dans les différentes réunions.

Notre ambition n'a pas changé, nous voulons poursuivre dans cette voie afin que, durant les années à venir, le **développement d'Air France se fasse avec ses salariés, en confiance dans le respect des décisions prises et des accords signés**.

La volonté qui nous anime à la CFE-CGC est celle de femmes et d'hommes qui s'engagent aujourd'hui comme ils se sont engagés hier pour vous. Les élections sont là. Demain, pour valider un accord, il devra être signé par 50% des syndicats représentatifs dans l'entreprise.



Avoir votre confiance, c'est nous donner une forte représentativité afin de défendre fermement votre bien commun qu'est Air France, donc nous.